

SERVICE ENERGIE

La mission du Service Energie est de vous INFORMER en matière de primes énergie, de vous AIDER à réduire votre facture énergétique, de vous ASSISTER lors de la rédaction des demandes de primes...et de vous SENSIBILISER à utiliser l'énergie de manière plus rationnelle

Vous avez des projets, parlons-en ensemble !

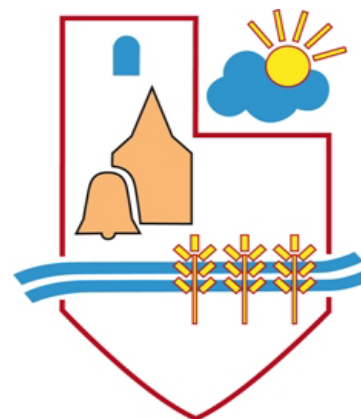
Pascale Chamberland



Service Energie des communes
d'Orp-Jauche et de Lincant
0476/27.12.07
energie.orp.lincant@gmail.com

En partenariat avec les Guichets de
l'Energie et la DGO4 Energie et
Bâtiment durable
Ed. Responsable : Olivier Winnen,
Bourgmestre

Primes Energie



**PROPRIETAIRES OU
LOCATAIRES :**

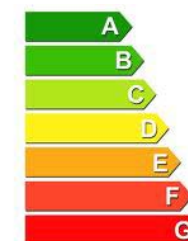
**LA COMMUNE DE
LINCANT VOUS
ACCOMPAGNE DANS
VOS TRAVAUX DE
RÉNOVATION!**

TOUTE UNE EQUIPE À VOTRE
SERVICE

Contrairement à
certaines
informations les
primes sont
toujours
disponibles :

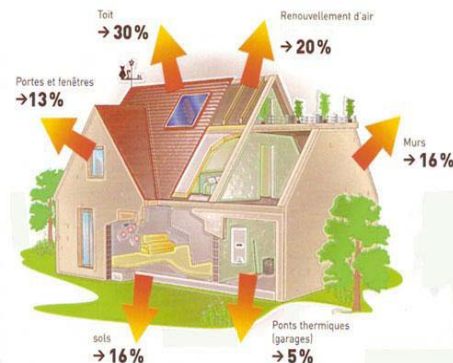
Pour vos travaux d'isolation,
d'installation de chauffe-
eau solaire et de pompe à
chaleur, ou pour la
réalisation d'audit
énergétique.

**Certaines ont même été
renforcées !**



Rénovation?

Pour bénéficier des primes à la rénovation, le bâtiment concerné par les travaux doit avoir fait l'objet d'un 1er permis d'urbanisme avant le 1er décembre 1996.



J'ISOLE MA TOITURE, PAR LES VERSANTS OU LE PLANCHER DES COMBLES

Si je le fais moi-même : prime SPW et prime communale à condition de remplir les critères techniques et administratifs.

Si je passe par un entrepreneur : prime SPW et prime communale à condition de remplir les critères techniques et administratifs **et toujours la déduction fiscale.**

J'ISOLE LES MURS(*)

Je dois passer par un entrepreneur : prime SPW et prime communale à condition de remplir les critères techniques et administratifs.

J'ISOLE LA DALLE DE SOL(*)

Si je le fais moi-même ou si je passe par un entrepreneur : prime SPW et prime communale à condition de remplir les critères techniques et administratifs.

JE REMPLACE MES VITRAGES PAR DES VITRAGES PERFORMANTS(**)

Prime SPW et prime communale à condition de remplir les critères techniques et administratifs. Attention passage d'un estimateur après réalisation des travaux.

J'INSTALLE UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Prime SPW, prime provinciale et prime communale à condition de remplir les critères techniques et administratifs.

J'INSTALLE UNE POMPE A CHALEUR (***)

Prime SPW et prime communale à condition de remplir les critères techniques et administratifs.

JE DOIS REMPLACER MA TOITURE ET J'EN PROFITERAI POUR ISOLER MA TOITURE

Prime SPW réhabilitation et prime communale. Attention passage d'un estimateur avant travaux et après. Tous les travaux réalisés avant l'acceptation du dossier par le SPW ne seront pas pris en compte.

AIDES AUX PROPRIETAIRES OU LOCATAIRES A REVENUS FAIBLES MEBAR II (****)

* mis en évidence par un audit énergétique

** si les travaux concernent uniquement le remplacement de vitrage par du vitrage performant

*** la construction est ici également concernée

**** en collaboration avec le CPAS

A QUELLE PRIME PUIS-JE PRÉTENDRE ?

Nous proposons ci-après les cas de figure les plus fréquents.

JE FAIS UN AUDIT ENERGETIQUE SUR MON HABITATION

Je dois passer par un auditeur agréé : prime du Service Public de Wallonie (SPW) et prime communale à condition de remplir les critères techniques et administratifs.

